



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 21 juin 2019 à 18h00

Etaient présents :

GUY Pascal, **Maire**

LATASSE Maurice, COURRIER Jean-Claude, MARCHAL Jean-Jacques,  
PIERRON Danielle, PIERRE Marie-Thérèse. **Adjoint**s

Madame PETITNICOLAS Yolanda, Madame ANTOINE Sylvie, Monsieur  
THIRIET Michel **Conseillers délégués.**

Emmanuel THIEBAUT, Carole PELLIS, Valérie BARROIS, René BALL,  
Elise CLEVENOT, René LANFROY, Sonia PARMENTIER, Marie-  
Françoise HENRY, MARCHAL Guy, SIMON Patricia, HIRLI Jean  
**Conseillers**

Procurations :

Alexandre COLIN procuration à Jean-Jacques MARCHAL  
Sophie DA SILVA procuration à Sylvie ANTOINE

Excusé :

Marie-Elisabeth DUTHEL

Secrétaire de séance :

Jean-Claude COURRIER

En exercice	23
Présents	20
Procurations	2
Excusé	1

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Pour 21

### STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE

Pour 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-17 relatif à la modification des compétences d'un E.P.C.I.

Vu les délibérations référence : 2019/05/12, 2019/05/13A, 2019/05/13B, 2019/05/13C, 2019/05/13D, du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en date du 06 mai 2019, qui a décidé de modifier ses statuts.

Considérant que les maires des communes membres doivent soumettre cette modification statutaire à l'approbation de leur conseil municipal dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du conseil communautaire.

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

### Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre d'un accord local

Pour 21

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- Décide de fixer à 113 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dont 3 sièges pour la commune de Moyennoutier.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Pour 22

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615221 : Bâtiments publics		8 000,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>8 000,00 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	17 100,00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>17 100,00 €</b>			
D 023 : Virement section investissement		9 100,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>9 100,00 €</b>		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		6 000,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>6 000,00 €</b>		
R 7588 : Autres prod. div gest° courante				6 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>6 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>17 100,00 €</b>	<b>23 100,00 €</b>		<b>6 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2135 : Instal. gén. agenc. amén. cons		9 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>9 000,00 €</b>		
D 271 : Titres immob.-dr de propriété		100,00 €		
<b>TOTAL D 27 : Autres immos financières</b>		<b>100,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				9 100,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>9 100,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>9 100,00 €</b>		<b>9 100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 100,00 €</b>		<b>15 100,00 €</b>

## **Protocole transactionnel entre la SCI LEST et la Commune de Moyenmoutier**

**Pour 22**

Le 08 juin 2018 a été déposée une demande de permis de construire, enregistrée sous le numéro PC088 319 18 H0005, pour une extension d'un bâtiment à usage industriel pour la création d'un espace de restauration sis 72, avenue de la 100<sup>ème</sup> Division US.

Les services d'ENEDIS ont informé la commune de Moyenmoutier le 04 avril 2019, que le projet nécessitait une extension du réseau électrique de 66 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

Le permis de construire a été accordé le 21 août 2018 pour une puissance électrique de 36 kVa, la puissance électrique demandée par la SCI LEST à Enedis est de 192 kVa.

L'extension de réseau public de 66 mètres, s'élève à 6 166.80 € TTC.

La SCI LEST accepte de prendre à sa charge la totalité de cette somme.

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Mr le Maire à signer le protocole transactionnel entre la SCI LEST et la Commune de Moyenmoutier.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE DU TAMBOUR**

**Pour 22**

Monsieur le maire expose,

L'école du Tambour a adressé à la mairie de Moyenmoutier une demande de participation exceptionnelle à l'achat d'un ordinateur ainsi qu'au financement de trajets de bus en faveur des enfants.

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros à l'école du Tambour. Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2019.

## **Jumelage Moyenmoutier / Oberthal**

**Pour 22**

Monsieur le maire expose,

La prochaine rencontre dans le cadre du jumelage Moyenmoutier / Oberthal aura lieu le 29 septembre 2019 sur la commune de Moyenmoutier.

La municipalité aura en charge d'accueillir une délégation allemande d'une cinquantaine de personnes. Un programme a été établi pour cette journée. Il comporte des dépenses liées à la restauration de nos invités ainsi que différentes visites sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à imputer au budget communal 2019 toutes dépenses liées à cette journée.

## DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET EAU

Pour 22

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		2 000,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>2 000,00 €</b>		
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 000,00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>2 000,00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.		37 051,00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>37 051,00 €</b>		
R 2031 : Frais d'études				37 051,00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>37 051,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>37 051,00 €</b>		<b>37 051,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>37 051,00 €</b>		<b>37 051,00 €</b>

### Admission en non-valeur budget service des eaux 2019

Pour 22

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les états de présentations et admissions en non-valeur transmis par le responsable de la Trésorerie de Senones,  
Après en avoir délibéré,  
Accepte l'admission en non-valeur :

Pour un montant de 63.30 euros conformément à l'état de présentations et admission en non-valeur arrêté à la date du 19/02/2015, numéro de liste : 1644610232,

Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2019 du budget eaux et que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6541.

### Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2020 et de leur désignation au titre de cet exercice.

Pour 22

-Vu de Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;

- Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;

- Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;

- Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

- Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et sur leur désignation au titre de cet exercices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2020 récapitulée dans le tableau annexé à cette délibération, complété à la suite des débats.

2. Demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

3. Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Programme d'actions pour l'année 2019 concernant la Forêt sectionale de la Chapelle Moyenmoutier**  
**Pour 22**

Vu la présentation par l'ONF du programme 2019 d'action préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier concernant la forêt sectionale de la Chapelle Moyenmoutier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ENTERINE le programme de travaux 2019 en forêt sectionale de la Chapelle Moyenmoutier présenté par l'ONF comme suit :

- Entretien du parcellaire : mise en peinture  
Localisation : parcelles 1 et 4 partie
  
- Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel  
Localisation : parcelles 1 et 4 partie.

Pour un Montant estimé à 430.00 euros HT

**Séance levée à 19h30**

\*\*\*\*\*